

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Institut national de la recherche
agronomique

Arrêté autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de la recherche agronomique.

NOR : RAGH1731639A

Le Président directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

Vu le décret n°84-1120 du 14 décembre 1984 modifié relatif à l'Institut national de la recherche agronomique,

Vu le décret n°84-1207 du 28 décembre 1984 modifié relatif au statut particulier des corps de fonctionnaires de l'Institut national de la recherche agronomique,

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,

Arrête

Article 1^{er}

Est autorisée, au titre de l'année 2018, l'ouverture de concours pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de la recherche agronomique.

Article 2

Le nombre total d'emplois offerts ainsi que leur répartition par discipline ou groupe de disciplines seront fixés ultérieurement.

Article 3

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 29 janvier 2018.

Les candidats peuvent :

- soit s'inscrire en ligne sur le site internet de l'INRA : <http://www.inra.fr>, rubrique « Carrières & emplois » ;
- soit retirer ou télécharger un dossier de candidature auprès du pôle recrutement de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) – 147, rue de l'Université, 75338 Paris cedex 07 – ou sur le site internet de l'INRA : <http://www.inra.fr>, rubrique « Carrières & emplois ».

La date limite de dépôt des dossiers complets de candidature (dossier administratif et dossier scientifique) est fixée au 28 février 2018. Les candidats ayant choisi de s'inscrire en ligne pourront le faire jusqu'au 5 mars 2018.

Les candidats doivent :

- soit avoir déposé leur candidature en ligne au plus tard le 5 mars 2018 à 17 heures, heure de Paris ;
- soit avoir déposé leur dossier de candidature au centre-siège de l'INRA - 147, rue de l'Université 75338 Paris cedex 07, au plus tard le 28 février 2018, à 17 heures, heure de Paris ;
- soit avoir envoyé leur dossier de candidature par voie postale au pôle recrutement de l'INRA – 147 rue de l'Université 75338 PARIS Cedex 07, au plus tard le 28 février 2018, le cachet postal faisant foi.

Tout dossier envoyé ou déposé hors délai sera automatiquement rejeté.

Pour tout renseignement, les candidats devront s'adresser à : concours_chercheurs@inra.fr .

Article 4

La composition des jurys d'admissibilité sera précisée par arrêté du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de l'agriculture.

La composition des jurys d'admission sera précisée par arrêté du Président directeur général de l'INRA.

La liste des candidats admis à concourir fera l'objet d'une décision du Président directeur général de l'INRA.

Article 5

Le Président directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République Française.

Fait le **04 DEC. 2017**

Le Président directeur général
de l'Institut national de la recherche agronomique

Philippe MAUGUIN

